

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 6 Novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 6 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme JOLIVET Martine, Mme DI FRANCESCO Josette, M. von DUNGERN Clemens, Mme De Saint RIQUIER Mylène, M. DAGORY Laurent, M. OHEIX Hervé, M. CHIALVO Michel, Mme CHAPEL Clarisse.

Absents: M. WEINLAND Robert donne pouvoir à Mme De SAINT RIQUIER Mylène, M. RIOLLET Vincent.

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette.

Lecture du compte rendu de la séance du 17 Septembre 2020 est faite et approuvée à l'unanimité.

## 1) Points sur les commissions

- SIAA: élection du Président et du bureau. Mme NINO, Maire de Marines, a été élue Présidente. Mrs Montilier et De Magnitot sont élus vice-présidents.  
Un projet de dissolution du syndicat sera à l'étude pendant ce mandat. A ce jour, le syndicat nous permet de déléguer les compétences de contrôle et de gestion des assainissements autonomes de nos villages. Cette compétence ne pourra être prise par les intercommunalités qu'à partir de 2026, mais rien n'est moins sûr.
- GEMAPI : la première réunion a permis de présenter les enjeux de la GEMAPI. La deuxième réunion a été centrée sur la problématique des eaux de ruissellement et la présentation des syndicats s'occupant des rus.
- Syndicat du Ru du Roy: la préfecture a donné son accord pour le dissoudre. Cela devrait prendre effet à la fin de l'année. Il reste à répartir les actifs.
- Syndicat de l'eau, SIEV: des travaux sur les canalisations d'eau doivent être prévus. Ils seront difficiles à réaliser du fait qu'une partie de ces canalisations se trouve sur des terrains privés. Il y a urgence à faire les travaux d'étanchéité au niveau du château d'eau, le montant estimé est de 25 000€ . Les riverains seraient alimentés par Vétheuil le temps des travaux. Concernant le traitement des nitrates, la pose d'un adoucisseur est envisagé. Une subvention peut être demandée auprès du département à hauteur de 80%. Mais celui-ci demande qu'une augmentation du prix de l'eau au particulier soit appliquée . Le programme des travaux doit être envisagé sur une période de 5 à 6 ans.
- La commission voirie : elle a été reportée.
- TAD: le transport à la demande Ile-de-France sera mis en place début janvier sur le territoire de la CCVVS. 3 à 4 minibus de 22 places seront à la disposition des usagers. Les trajets seront calés sur les horaires des trains de Mantes la jolie et les cars de Magny en Vexin en partance pour Cergy-Pontoise. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres pour expliquer son fonctionnement. Les transports scolaires eux, restent inchangés.
- PNR : Révision de la Charte celle-ci devant être validé en 2021, définition des zones blanches(zones à urbaniser). Sur les territoires des communes, celles-ci peuvent remettre en cause le PLU de certaines communes. Le PNR communiquera ses propositions aux communes courant novembre.

- PNR : culture : Présentation des missions 2023-2037.
- Comité agricole : Réunion de prise de contact . L'élagage concernant le domaine communal et les routes d'intérêt communautaire sont à la charge des propriétaires des parcelles.  
Le programme des jachères fleuries devrait continuer et encouragé par le don de semence aux communes.  
Le nettoyage de Printemps est maintenu ainsi que la campagne de destruction des frelons asiatiques.  
Dépôts sauvages : il est envisagé de poser des barrières là où ce sera possible.
- SMIRTOM : Pour se rendre à la déchetterie, il faut cocher la case déplacement administratif sur l'attestation de déplacement suite a crise sanitaire.
- Commission jeunesse-petite enfance: elle a été reportée.
- S.I.G.E.L.: à la reprise, après les vacances de la Toussaint, tous les enfants portent bien un masque et acceptent cette situation. La région doit doter toutes les communes de masques pour les enfants scolarisés sauf la maternelle. Pour l'organisation de la cantine et de la garderie tout se passe bien, dans le respect du protocole sanitaire.
- Commission économique : Cette commission s'occupe du développement économique uniquement des ZAE, celui des centres bourgs reste de la compétence des communes. Plusieurs projets sont en cours, tels que la construction d'un ALDI plus grand, le déménagement du Point P et le projet de construction d'un Data Center avec une prévision d'embauche d'une centaine de personnes dans la ZAE la demi lune de Magny en Vexin.

## 2) Points sur les travaux

- Projet parking: un projet d'aménagement de parking est à l'étude au niveau du cimetière. Les représentants du Département doivent revenir le 17 novembre pour aider à finaliser ce projet qui devra faire l'objet d'une demande de travaux. Les arrêts bus proposés sont validés par l'ensemble du conseil.  
Circulation et stationnement dans Chérence: deux bandes jaunes sont prévues, l'une à hauteur du carrefour de l'église; l'autre, rue de la Coursoupe à la hauteur de la maison de M. Rocharde.  
En haut de la rue de la Coursoupe, en direction de Chaussy, une chicane sera créée pour faire ralentir les véhicules.
- Travaux d'isolation du logement communal Sente du Bois Nourri: les travaux débutent.
- Eglise : la réunion permettant de faire l'état des lieux s'est tenue avec l'architecte des bâtiments de France, la DRAC, le géomètre, notre architecte M. Lecoeur et les délégués aux travaux de la commune . Plusieurs travaux sont à prévoir: toiture, fissures, gouttières, les boiseries et murs intérieurs. Le programme des travaux sera établi sur 5 ans. Des dossiers de financement doivent être montés.
- Plate-forme du Verger: la société JMLPT a revu son devis pour la dalle béton de 7 m<sup>2</sup>. Il est de 1 680€ TTC. La mairie a contacté la société GALMEL Paysage pour un autre devis et pour une plate-forme en bois. Celui-ci est beaucoup plus élevé. Il faut commencer par couler une dalle béton, coût de la dalle béton 1 980€ TTC. Donc la société JMLTP est retenue pour couler la dalle béton. Cette dalle sera décalée du mur pour une meilleure stabilité et laisser un passage de circulation autour. Le noisetier sera bien élagué et le pêcher mort, remplacé.
- Cimetière, projet du Columbarium: les subventions demandées ont été accordées. 20% du montant des travaux restent à la charge de la commune . La société Estrella Renov' débutera les travaux courant mars 2021.
- Têtes des lanternes de l'éclairage public: la demande de subvention a été faite. A ce jour nous n'avons pas eu de retour.
- Eclairage de l'Eglise: lors du prochain budget, il faudra prévoir une étude sur l'éclairage de l'extérieur de l'église.

### **3) Délibération concernant le PLUi**

le Plan Local d'Urbanisme intercommunal sera un document unique pour l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Les communes garderaient leur pouvoir d'urbanisme. Le vote est remis à plus tard.

### **4) Délibération: correspondant défense**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité nomme son délégué à la défense: Mme CHAPEL Clarisse est élue.

### **5) Gestion des logements communaux**

- Il faut prévoir de réparer le portail du logement du Foyer rural.
- Le dossier d'expulsion du locataire rue de l'Eglise, est en cours: un rendez vous au tribunal a été fixé au 4 février. Monsieur le Maire doit recevoir à nouveau notre locataire afin de trouver une solution financière au règlement de ses loyers antérieurs et en cours, et que la procédure d'expulsion soit suspendue.

### **6) Points divers**

- Pouvoir de Police: l'arrêté Préfectoral renouvelle le maire dans ses pouvoirs de police sur sa commune.
- Lettre de M. Illouz : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. Illouz. Concernant la partie éclairage l'ensemble du conseil municipal décide de ne pas faire de cas particulier. Pour la partie bruit de la RD100 une étude est en cours avec le département.
- Lettre de M. Oheix: Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. et Mme Oheix concernant la volonté d'acquérir la parcelle ZB20. L'ensemble du conseil municipal donne un avis favorable. Au préalable la commune entamera la procédure de "biens sans maître".
- La Ferme du Chesnay est en vente ainsi que toutes les terres y attenant. Monsieur le Maire a demandé au notaire de pouvoir acheter les terres du lieu-dit Bezu pour la commune.
- Remplacement des jeux d'enfants sur le terrain de la commune: Madame Jolivet a fait une étude et présente son projet. Certains jeux seraient remplacés, d'autres ajoutés. Une demande de subvention sera faite pour financer ce projet. L'ensemble du Conseil donne son accord.
- Fête de la Pomme: Pour septembre prochain il pourrait être envisagé de faire la fête de la pomme. Pour cette organisation, il faut prévoir le prêt d'un presseur et d'un broyeur de pommes. Il faut demander aux propriétaires de vergers l'autorisation de ramasser des pommes.
- Carte de vœux: monsieur le Maire donne à choisir la photo de la carte de vœux parmi celles que nous avons reçues de nos concitoyens il y a deux ans. La photographie choisie est celle de M. LAMOUR.
- Le projet de spectacle des caravanes est reporté au printemps 2021
- la Fibre optique: Monsieur le Maire a fait un recensement dans toutes les communes de la CCVVS, des dysfonctionnements pour les traiter avec Val d'Oise Fibre.

Prochaine réunion du Conseil municipal le 22 janvier 2021 à 19 heures 30 .

séance levée à 22h39  
Le Maire  
Philippe VANDEPUTTE

